

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 Janvier 2023

Référence
2023_12

Objet de la délibération
Convention SGA MEYER

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	10

Date de la convocation
20/01/2023

Date d'affichage
20/01/2023

Vote
A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L' an 2023 et le 27 Janvier à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de MENARD Francine, Maire

Présents : Mme MENARD Francine, Maire, Mme TRINQUET Simone, M. CHANDAT David, M. MOULINNEUF Michel, Mme BROCCAROLINE, M. COGNOT Gérard, M. FOURMENTRAUX Yves, M. DE SEGUINS-PAZZIS Nicolas, Mme VANDENBUSSCHE Julie

Excusé(s) séance : M. BREDART Jean-Luc donne procuration à Mme VANDENBUSSCHE Julie

Absent(s) : M. CHAMPROUX Martial

A été nommé(e) secrétaire : M. MOULINNEUF Michel

Objet de la délibération : Contrat SGA MEYER

Madame la Maire donne lecture du contrat accordant une remise pour l'entretien des réseaux d'assainissement individuels des habitants de la commune d'Argenvières.

Ce contrat est conclu pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2023. La faculté de résilier ce contrat est laissée à chacune des parties, à charge pour celle qui en prendrait l'initiative d'en informer l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception trois mois avant la date d'expiration dudit contrat.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal **ACCEPTE**, à l'unanimité, le nouveau contrat ainsi que les nouveaux tarifs et donne l'accord à Madame la Maire pour signer les documents.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 31 janvier 2023

La Maire

Francine MENARD



Le/La Secrétaire de séance

M. MOULINNEUF Michel

Publicité des actes de la commune par publication papier le : 03/02/2023

Transmis au contrôle de légalité le : 03/02/2023